

---

---

## Procès-verbal de la séance du Bureau du 8 septembre 2014

---

---

### SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 7)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 7)
<i>Appel nominal</i>	(p. 7)
<b>N°B-2014-0233</b> Mandat spécial accordé à M. le Conseiller délégué Max Vincent pour une mission à Ouagadougou (Burkina Faso) -	(p. 8)
<b>N°B-2014-0234</b> Mandat spécial accordé à M. le Conseiller délégué Max Vincent pour un déplacement à Porto Novo (Bénin) -	(p. 8)
<b>N°B-2014-0235</b> Albigny sur Saône - Acquisition d'une parcelle de terrain dépendant d'une propriété située 14, chemin Notre-Dame et appartenant à M. Gabriel Michaud -	(p. 9)
<b>N°B-2014-0236</b> Bron - Acquisition d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n°488 et 638 de la copropriété Le Terraillon, situés au 6, rue Hélène Boucher et appartenant à M. et Mme Salem et Kmar Habhab -	(p. 9)
<b>N°B-2014-0237</b> Bron - Acquisition d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n°507 et 657 de la copropriété Le Terraillon, situés 10, rue Hélène Boucher et appartenant aux conjoints Oudjoudi -	(p. 9)
<b>N°B-2014-0238</b> Bron - Acquisition des lots n°150 et 334 dépendant d'un immeuble de la copropriété Le Terraillon situé bâtiment A - 17, rue Guynemer et appartenant à M. et Mme Abbès Bezzine -	(p. 9)
<b>N°B-2014-0239</b> Bron - Acquisition d'un garage constituant le lot n°61 de la copropriété Le Terraillon située 2, rue Guynemer - bâtiment E - et appartenant aux conjoints Teolis -	(p. 9)
<b>N°B-2014-0240</b> Bron - Acquisition du lot n°90 dépendant de la copropriété Le Terraillon situé rue Guynemer et appartenant à M. Daniel Ravet et Mme Josiane Picut épouse Ravet -	(p. 9)
<b>N°B-2014-0241</b> Corbas - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 61, rue de l'Aviation et appartenant à la Société foncière et immobilière Rhône-Alpes (SOFIREL) -	(p. 9)
<b>N°B-2014-0242</b> Décines Charpieu - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 16, rue d'Alsace et appartenant à Mme Suzanne Arabian, représentée par Mme Germaine Auriol -	(p. 9)
<b>N°B-2014-0243</b> Feyzin - Acquisition d'une parcelle de terrain nu située 4, route de Solaize et appartenant aux conjoints Choisy -	(p. 9)
<b>N°B-2014-0244</b> Feyzin - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu situées route de Solaize et appartenant à la Commune -	(p. 9)
<b>N°B-2014-0245</b> Feyzin - Acquisition d'une parcelle de terrain nu située 2 ter, route de Solaize et appartenant aux conjoints Ameur -	(p. 9)

<b>N°B-2014-0246</b>	<i>Lyon 5°- Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située angle 1, rue Chazay et rue du Commandant Charcot et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat -</i>	(p. 9)
<b>N°B-2014-0247</b>	<i>Lyon 8°- Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 11, impasse Chanas et appartenant aux époux Lapierre -</i>	(p. 9)
<b>N°B-2014-0248</b>	<i>Mions - Acquisition d'une parcelle de terrain située 25, route de Toussieu et appartenant à M. Guillaume Eynard et Mme Laure Hugonet -</i>	(p. 9)
<b>N°B-2014-0249</b>	<i>Pierre Bénite - Acquisition des lots n°6 et 9 situés 87, rue des Martyrs de la Libération et appartenant aux conjoints Cesario -</i>	(p. 10)
<b>N°B-2014-0250</b>	<i>Saint Genis Laval - Acquisition d'une parcelle de terrain nu située 7, rue Francisque Darcieux et appartenant à la société COGEDIM Grand Lyon ou à toute société à elle substituée -</i>	(p. 10)
<b>N°B-2014-0251</b>	<i>Saint Priest - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 55, rue Gambetta et appartenant à la SARL Alphazan ou toute autre société qui lui sera substituée -</i>	(p. 10)
<b>N°B-2014-0252</b>	<i>Saint Priest - Acquisition, à titre gratuit, des emprises publiques de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mozart secteur 2, appartenant à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) -</i>	(p. 10)
<b>N°B-2014-0253</b>	<i>Vénissieux - Acquisition d'une propriété située 13, chemin de Feyzin et appartenant à M. Gérard Garnier -</i>	(p. 10)
<b>N°B-2014-0254</b>	<i>Villeurbanne - Projet urbain Villeurbanne La Soie - Acquisition d'un immeuble situé 227-229, rue Léon Blum et appartenant aux époux Rigaud -</i>	(p. 10)
<b>N°B-2014-0255</b>	<i>Villeurbanne - Acquisition des lots n°1, 5 et 6 de l'ensemble immobilier en copropriété situé 12, rue Francia et appartenant à madame Annie Guillermin et madame Dominique Cerbera -</i>	(p. 10)
<b>N°B-2014-0256</b>	<i>Bron - Cession d'un garage formant le lot n°831, de la copropriété Caravelle Terrailon, situé 356, route de Genas au profit de monsieur Daniel Ravet et madame Josiane Picot épouse Ravet -</i>	(p. 10)
<b>N°B-2014-0257</b>	<i>Bron - Cession, au Syndicat de la copropriété Plein Ciel, de 7 lots de copropriété faisant partie d'un centre commercial démolit, situés au 1 à 13, rue Gérard Philippe, au 16 à 20, rue Louis Pergaud et avenue Pierre Brossolette -</i>	(p. 10)
<b>N°B-2014-0258</b>	<i>Bron - Cession, à Mlle Azziza Kepsissi, d'un garage formant le lot n°816 de la copropriété Caravelle, situé au 356, route de Genas -</i>	(p. 10)
<b>N°B-2014-0259</b>	<i>Bron - Cession d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n°1213 et 1123 de la copropriété Le Terrailon, situés au 11, rue Jules Védrines - bâtiment D à M. et Mme Abbès Bezzine -</i>	(p. 10)
<b>N°B-2014-0260</b>	<i>Bron - Cession, à M. Hamida Mekki, d'un garage formant le lot n°838 de la copropriété Caravelle, situé au 356, route de Genas -</i>	(p. 10)
<b>N°B-2014-0261</b>	<i>Caluire et Cuire - Déclassement et cession à la société Promoval ou tout autre société se substituant à elle d'une partie du domaine public communautaire située 8, rue de Margnolles -</i>	(p. 12)
<b>N°B-2014-0262</b>	<i>Chassieu - Décines Charpieu - Meyzieu - Cession, à l'Etat, des parcelles cadastrées BP 46, BP 61, BP 47, CH 290, CH 294, DB 47, DB 50 et DB 137 et d'un terrain à détacher de la parcelle cadastrée BP 44 - Abrogation de la décision n°B-2012-3507 du Bureau du 17 septembre 2012 -</i>	(p. 10)
<b>N°B-2014-0263</b>	<i>Lyon 3°- Mise à disposition, par bail emphytéotique, à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de l'immeuble situé 132, rue Baraban -</i>	(p. 10)
<b>N°B-2014-0264</b>	<i>Lyon 4°- Cession, à titre gratuit, à la Région Rhône-Alpes d'un ensemble immobilier communautaire, constitué de 2 parcelles de terrain en partie bâtie situé 15, rue de Cuire constituant le lycée Camille Claudel -</i>	(p. 10)
<b>N°B-2014-0265</b>	<i>Lyon 8°- Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz nord - Cession, à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de 2 terrains nus formant le lot n°21, issu des parcelles cadastrées AN 269 et AN 272 et le lot n°26, issu des parcelles cadastrées AN 269, AN 271 et du domaine public déclassé, situés rue Capitaine Elisabeth Boselli -</i>	(p. 10)
<b>N°B-2014-0266</b>	<i>Lyon 9°- Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Duchère - Déclassement de 2 parties du domaine public communautaire situées avenue Andreï Sakharov - Cession, à titre gratuit, à l'Office public de l'habitat (OPH) du Département du Rhône de 2 parcelles de terrain nu situées avenue Andreï Sakharov -</i>	(p. 12)

<b>N°B-2014-0267</b>	<i>Lyon 9°- Zone d'aménagement concerté (ZAC) nord d u Quartier de l'Industrie - Cession, à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), d'un tènement immobilier situé au 23, rue Joannès Carret - Modification de la décision n°B-2 014-0104 du Bureau du 2 juin 2014 -</i>	(p. 10)
<b>N°B-2014-0268</b>	<i>Marcy l'Etoile - Cession, aux époux El Haimer, d'une parcelle de terrain nu située route de Sain Bel -</i>	(p. 10)
<b>N°B-2014-0269</b>	<i>Villeurbanne - Revente, à la société Batigère Rhône-Alpes, d'un immeuble situé 16 et 18, rue de la Convention -</i>	(p. 10)
<b>N°B-2014-0270</b>	<i>Francheville - Déclassement et échange, sans soulte, d'une partie du domaine public communautaire située allée de l'Aubier contre 3 emprises de terrain situées passage de l'Aubier, rue des Ecoles et Grande Rue appartenant à la Copropriété Les Aubiers - Classement du passage de l'Aubier -</i>	(p. 12)
<b>N°B-2014-0271</b>	<i>Tassin la Demi Lune - Libération d'un immeuble situé au 100, avenue Charles de Gaulle - Versement de l'indemnité de transfert à la société La Poste -</i>	(p. 10)
<b>N°B-2014-0272</b>	<i>Villeurbanne - Projet urbain Villeurbanne La Soie - Libération d'un immeuble situé 227-229, rue Léon Blum et indemnisation de la société Garage J. Rigaud -</i>	(p. 10)
<b>N°B-2014-0273</b>	<i>Autorisation de déposer des demandes de permis de démolir et de permis de construire -</i>	(p. 8)
<b>N°B-2014-0274</b>	<i>Marcy l'Etoile - Institution d'une servitude de passage de canalisations des eaux pluviales et d'un bassin de rétention enterré sous une parcelle située 32, route de Sainte Consoce et appartenant à l'Association immobilière de Marcy - Approbation d'une convention -</i>	(p. 10)
<b>N°B-2014-0275</b>	<i>Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM 3F Immobilière en Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 13)
<b>N°B-2014-0276</b>	<i>Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Cité Nouvelle auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 13)
<b>N°B-2014-0277</b>	<i>Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Sollar auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 13)
<b>N°B-2014-0278</b>	<i>Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 13)
<b>N°B-2014-0279</b>	<i>Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM ICF Sud-Est Méditerranée auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 13)
<b>N°B-2014-0280</b>	<i>Garantie d'emprunt accordée à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 14)
<b>N°B-2014-0281</b>	<i>Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 14)
<b>N°B-2014-0282</b>	<i>Garantie d'emprunt accordée à la SCA Foncière d'habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 14)
<b>N°B-2014-0283</b>	<i>Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM 3F Immobilière en Rhône-Alpes auprès du Crédit agricole centre-est - Décision modificative à la décision n°B-2014-4854 du Bureau du 6 janvier 2014 -</i>	(p. 14)
<b>N°B-2014-0284</b>	<i>Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Contrat de prêt global -</i>	(p. 14)
<b>N°B-2014-0285</b>	<i>Assistance technique, juridique et financière pour le choix du mode de gestion et la passation de délégations de service public de production et de distribution de chaud et froid urbains de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 14)
<b>N°B-2014-0286</b>	<i>Communauté urbaine de Lyon - Etudes et expertises sur le transport de marchandises - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 15)
<b>N°B-2014-0287</b>	<i>Fourniture de matériel de sécurité pour accès et interventions sur les installations du système d'assainissement de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 15)
<b>N°B-2014-0288</b>	<i>Assistance technique et financière pour le mode de gestion et la passation de délégation de service public de gestion et d'exploitation du Centre des congrès de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 14)

<b>N°B-2014-0289</b>	<i>Rénovation de la restitution des flux vidéo dans la salle d'exploitation du PC de régulation de trafic de la Communauté urbaine de Lyon - Marché à bons de commande - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 12)
<b>N°B-2014-0290</b>	<i>Travaux de génie civil pour l'extension du réseau mutualisé de télécommunications (RMT) et du réseau de régulation de trafic - Marché annuel à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 12)
<b>N°B-2014-0291</b>	<i>Prestations d'études spécifiques relatives au fonctionnement du système d'eau potable de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 15)
<b>N°B-2014-0292</b>	<i>Fourniture d'articles d'outillage bâtiment, de fixations et consommables, de produits métallurgiques et de serrurerie - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 8)
<b>N°B-2014-0293</b>	<i>Maintenance, réparation et réception des hydrants de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 15)
<b>N°B-2014-0294</b>	<i>Fourniture, livraison, génie civil, installation de silos enterrés pour la collecte des ordures ménagères, des recyclables et du verre - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 16)
<b>N°B-2014-0295</b>	<i>Entretien des ouvrages hydrauliques, électromécaniques et électrotechniques, des lacs de retenue des eaux pluviales de la Porte des Alpes à Saint Priest et de la Darse Confluence à Lyon 2° - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 8)
<b>N°B-2014-0296</b>	<i>Contrôle du débit des hydrants sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 15)
<b>N°B-2014-0297</b>	<i>Achat de consommables de laboratoire pour le fonctionnement des laboratoires des directions de l'eau et de la voirie et de l'usine d'incinération de la direction de la propreté - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché de fournitures -</i>	(p. 15)
<b>N°B-2014-0298</b>	<i>Fourniture et entretien de matériels de lavage des différents services techniques de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 15)
<b>N°B-2014-0299</b>	<i>Lyon 2° - Prestations de maîtrise d'oeuvre pour le réaménagement du Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) dans le cadre du projet urbain du pôle d'échange multimodal (PEM) Perrache - Autorisation de signer le marché de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres restreint par exception au concours -</i>	(p. 8)
<b>N°B-2014-0300</b>	<i>Lyon 3° - Renault véhicules industriels (RVI)-Feuillat nord - Création de la voie nouvelle entre les rues Rochemaix et Feuillat - Lot n°1 : voirie et réseaux divers (VRD) Béton - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée -</i>	(p. 17)
<b>N°B-2014-0301</b>	<i>Lyon 7° - Projet urbain partenarial (PUP) - 75, rue de Gerland - Conception et réalisation des équipements publics d'infrastructures - Mission de maîtrise d'oeuvre - Autorisation de signer le marché de maîtrise d'oeuvre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert par exception au concours -</i>	(p. 17)
<b>N°B-2014-0302</b>	<i>Oullins - Boulevard de l'Yzeron - Démolition et reconstruction de la passerelle Lionel Terray - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée -</i>	(p. 12)
<b>N°B-2014-0303</b>	<i>Oullins - Restructuration du collecteur de l'Yzeron - Tronçons 1.5 et 1.6 - Construction d'un collecteur visitable - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 16)
<b>N°B-2014-0304</b>	<i>Acquisition de matériels et de logiciels pour l'extension et l'évolution du parc informatique - Lot n°1 : acquisition de micro-ordinateurs, de logiciels et de périphériques associés - Autorisation de signer un avenant financier -</i>	(p. 18)
<b>N°B-2014-0305</b>	<i>Acquisition de matériels et de logiciels pour l'extension et l'évolution du parc informatique - Lot n°2 : acquisition de serveurs, de logiciels et de périphériques associés - Autorisation de signer un avenant financier et de prolongation de durée -</i>	(p. 18)
<b>N°B-2014-0306</b>	<i>Marchés à bons de commande - Disparition indice CS1D - Autorisation de signer les avenants -</i>	(p. 12)
<b>N°B-2014-0307</b>	<i>Décines Charpieu - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Exploitation de 17 déchèteries de la Communauté urbaine de Lyon - Lot n°2 : exploitation des déchèteries de Villeurbanne nord et sud, Vaulx en Velin, Décines Charpieu - Autorisation de signer l'avenant n°1 -</i>	(p. 16)
<b>N°B-2014-0308</b>	<i>Lyon 1er - Lyon 2° - Rives de Saône - Promenade du Défilé - Travaux lot n°4 : Ouvrages d'art - maçonnerie - Autorisation de signer un avenant n°1 au marché public -</i>	(p. 17)

<b>N°B-2014-0309</b>	<i>Lyon 1er - Lyon 2°- Rives de Saône - Promenade du Défilé - Travaux lot n°5 : Métallerie, Serrurerie - Autorisation de signer un avenant n°1 au marché public -</i>	(p. 17)
<b>N°B-2014-0310</b>	<i>Lyon 4°- Marché attribué à la société DEAL - Aménagement de la place des Tapis - Marché n°4 : réalisation d'une fontaine - Autorisation de signer l'avenant de transfert du marché à la société DEAL HYDRAULIQUE -</i>	(p. 12)
<b>N°B-2014-0311</b>	<i>Saint Genis les Ollières - Aménagement de la rue Sartoretti - Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché de travaux de voirie -</i>	(p. 12)
<b>N°B-2014-0312</b>	<i>Lyon 3°- Lyon Part-Dieu - Démolition du bâtiment B10 - Autorisation de signer un marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée -</i>	(p. 8)
<b>N°B-2014-0313</b>	<i>Maintenance, exploitation et évolution des installations téléphoniques - Autorisation de signer un avenant financier et de prolongation de durée -</i>	(p. 18)
<b>N°B-2014-0314</b>	<i>Réalisation des missions du centre de service auprès des bénéficiaires de la direction des systèmes d'information et télécommunications (DSIT) - Autorisation de signer l'avenant financier et de prolongation -</i>	(p. 18)
<b>N°B-2014-0315</b>	<i>Maintenance gestion des réclamations et du courrier (GRECO) et prestations associées - Autorisation de signer l'avenant financier -</i>	(p. 18)
<b>N°B-2014-0316</b>	<i>Réalisation d'une série documentaire autour des travaux de rénovation du tunnel de la Croix-Rousse - Attribution de la subvention 2014 à l'association Trabouloscope - Autorisation de signer un avenant n°4 -</i>	(p. 19)
<b>N°B-2014-0317</b>	<i>Lyon 2°- Construction d'un troisième bâtiment de l'Institut universitaire de technologie (IUT) de l'Université Lyon 2 - Autorisation de signer un avenant n°1 pour les lots n°8 : Cloisons-doublages-peinture, n°12 : Chauffage-ventilation-plomberie et n°13 : Electricité courants forts et courants faibles -</i>	(p. 8)
<b>N°B-2014-0318</b>	<i>Villeurbanne - Mise à disposition, par bail emphytéotique, à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat, par bail emphytéotique, de l'immeuble situé 21, cours Tolstoï -</i>	(p. 11)
<b>N°B-2014-0319</b>	<i>Accord de coexistence des marques SMART DATA et SMARTDATA GRAND LYON avec la société CF CONSULTING -</i>	(p. 8)
<b>N°B-2014-0320</b>	<i>Opération numéro vert Ambroisie - Attribution d'une subvention au département du Rhône au titre de l'année 2014 - Approbation d'une convention -</i>	(p. 16)
<b>N°B-2014-0321</b>	<i>Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) de Parilly - Etudes - Demande de subvention auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) - Approbation d'une convention -</i>	(p. 17)
<b>N°B-2014-0322</b>	<i>Fontaines sur Saône - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation annuelle d'actions 2014 - Attribution de subventions à la Commune de Fontaines sur Saône et à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône - Approbation de conventions -</i>	(p. 17)
<b>N°B-2014-0323</b>	<i>Pierre Bénite - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2014 - Attribution de subventions à Grand Lyon habitat, l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône et à la Commune de Pierre Bénite - Approbation de conventions -</i>	(p. 17)
<b>N°B-2014-0324</b>	<i>Rillieux la Pape - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation annuelle d'actions 2014 - Attribution de subventions à Erilia, la Commune de Rillieux la Pape et Dynacité - Approbation de conventions -</i>	(p. 17)
<b>N°B-2014-0325</b>	<i>Saint Fons - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme d'actions 2014 - Attributions de subventions à la Commune de Saint Fons, Alliade habitat et l'Association lyonnaise pour la tranquillité et la médiation (ALTM) - Approbation de conventions -</i>	(p. 17)
<b>N°B-2014-0326</b>	<i>Vénissieux - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2014 - Attribution de subventions à la Commune de Vénissieux, l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône, l'OPH Grand Lyon habitat, Alliade habitat et ABC HLM - Approbation de conventions -</i>	(p. 17)
<b>N°B-2014-0327</b>	<i>Protocole d'accord transactionnel suite à licenciement d'un agent communautaire -</i>	(p. 8)
<b>N°B-2014-0328</b>	<i>Fleurieu sur Saône - Marché de travaux - Lot voirie et réseaux divers (VRD) et béton désactivé pour la requalification du centre-bourg - Protocole d'accord transactionnel avec la société Eurovia -</i>	(p. 12)

<b>N°B-2014-0329</b>	<i>Lyon - Boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Occupation du domaine public par Télédiffusion de France (TDF) - Convention du 12 novembre 1998 - Autorisation de signer un protocole transactionnel de fin de convention - Nouvelle convention avec TDF -</i>	(p. 19)
<b>N°B-2014-0330</b>	<i>Mise en place de services d'information voyageur - Approbation de la charte information multimodale de la Communauté urbaine de Lyon - OnlyMoov' -</i>	(p. 19)

---

---

---

## Présidence de monsieur Gérard Collomb

### Président

Le lundi 8 septembre 2014, à 10 heures 30, mesdames et messieurs les membres du Bureau, dûment convoqués le 1<sup>er</sup> septembre 2014 en séance par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

---

### Désignation d'un secrétaire de séance

**M. LE PRÉSIDENT** : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Murielle Laurent pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal.

Madame Laurent vous avez la parole.

*(Madame Murielle Laurent est désignée et procède à l'appel nominal).*

**Présents** : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Gouverneynre, Longueval.

**Absents excusés** : Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Guillemot), M. Brachet (pouvoir à M. Le Faou), Mme Cardona (pouvoir à M. Abadie), M. Chabrier.

**Absents non excusés** : Mme Frih, M. Lebuhotel.

*(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Chers collègues, avant d'aborder les points de notre ordre du jour, je veux souhaiter la bienvenue à Jean-Gabriel Madinier, que vous connaissez déjà puisqu'il a travaillé au Grand Lyon. Il va devenir Directeur général adjoint au développement économique, à l'emploi et aux savoirs. Je souhaite aussi la bienvenue à madame Anne-Camille Veydarier, qui vient du Conseil général et qui va devenir Directrice générale adjointe au développement solidaire et à l'habitat.

**M. QUIGNON** : Je vais revenir sur l'équipe que nous avons constituée en ayant en tête quelques idées dont vous me direz qu'elles sont, sans doute, très simples mais qu'il faut, à chaque fois, se rappeler pour continuer à avancer dans la bonne direction.

Nous avons des objectifs de court terme, à savoir la réussite du passage au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et cela suppose beaucoup de travail. Il faut procéder au transfert des personnes, à leur formation, autant que faire se peut, avant leur prise de fonction, mettre en place des systèmes d'information, procéder à des ajustements et à des emménagements relativement importants puisque nous allons quasiment doubler de taille. Il faut donc se préparer à cet enjeu important.

Il faut, et c'était le sens de l'organisation telle que nous l'avions imaginée et présentée il y a maintenant quelques mois, incarner dans l'équipe de direction générale, une forme d'hybridation entre les compétences qui étaient portées jusqu'à présent par les collègues du Conseil général et celles portées par ceux du Grand Lyon. Il faut savoir que les collègues de l'une et de l'autre collectivité de travail se rejoignent dans une nouvelle Métropole, ce qui explique un organigramme relativement resserré. Outre

le Directeur général, il y a 6 collaborateurs dont 5 ont le rang de Directeurs généraux adjoints délégués en charge de leur secteur d'activité.

Madame Anne-Camille Veydarier qui a eu, outre son expérience au Conseil général du Rhône dans le domaine social, une expérience en commune puisqu'elle a travaillé à la Ville de Villeurbanne. Elle aura en charge l'essentiel des politiques sociales et elle intégrera dans ses équipes également celles du Grand Lyon dans le domaine de l'habitat, preuve par l'exemple que nous allons faire en sorte de travailler à la fois sur l'humain et l'urbain. C'est-à-dire à la fois la construction, l'aménagement et aussi le peuplement, le logement, l'accompagnement des ménages qui sont dans ces logements.

Monsieur Jean-Gabriel Madinier qui était à la fois Délégué général aux ressources au Grand Lyon, au cours du premier mandat de Gérard Collomb, mais aussi, au cours du mandat passé, Directeur général des services (DGS) de la Ville de Saint Etienne. Il aura en charge les questions d'économie auxquelles nous allons raccrocher la problématique de l'insertion, du retour dans la vie sociale et économique d'un certain nombre de personnes ou de ménages qui en sont éloignés aujourd'hui. Il aura également en charge la question du numérique et les questions qui tournent autour des savoirs, que ce soit le sport, la culture et l'éducation avec, en particulier, la question des collèges.

Madame Nicole Sibeud que vous connaissez bien puisqu'elle a un long parcours au sein de cette maison, à différents postes assez variés, reprendra une délégation nouvellement créée, au développement urbain et au cadre de vie qui intégrera, en particulier, ce que nous appelons aujourd'hui les services urbains (directions de l'eau, de la voirie, de l'assainissement, de la propreté, avec le volet collecte et le volet nettoyage). Elle prendra également en compte les politiques publiques d'agglomération qui portent les politiques publiques de l'établissement public. Aujourd'hui, sous la houlette de Sébastien Chambe, ce pôle va être conforté. La rejoindront Claude Presle et Catherine David qui prendra, à terme, en charge un pôle qui va regrouper l'ensemble des fonctions de maîtrise d'ouvrages, à échéance de quelques mois. C'est un pôle de maîtrise d'ouvrage sur lequel nous fondons de grands espoirs eu égard à l'expérience de Catherine dans des chantiers complexes.

Enfin, nous avons une direction et une direction générale déléguée. Une direction générale déléguée avec Jérôme Maillard, sur la cohésion territoriale, la territorialisation. Il va avoir en charge de mener un projet, dont on vous reparlera très régulièrement, de territorialisation de l'action métropolitaine à la fois sur le plan des politiques publiques mais aussi de la gestion des équipes. Je vous rappelle que nous avons l'ambition de mettre sous responsabilité hiérarchique un certain nombre d'équipes qui seront des interlocuteurs de premier rang des communes et des élus que vous êtes avec sans doute une plus grande économie de gestion, d'adaptation, une plus grande réactivité dans le plus grand respect des politiques arrêtées au niveau métropolitain. Jérôme Maillard était DGS du Département du Territoire de Belfort et il était auparavant en charge de la politique de la ville et de l'aménagement urbain au sein de la Communauté urbaine de Strasbourg. Il est donc assez familier de nos mécanismes de fonctionnement.

Je n'oublie pas non plus la délégation générale aux ressources qui reste quasiment dans sa configuration actuelle, à la différence près de la DSIT qui rejoint la délégation développement économique, à l'emploi et aux savoirs. Michel Soulas est lui aussi un cadre expérimenté, magistrat de la Chambre régionale

des comptes, il nous vient du Conseil général de la Savoie, mais il est chez nous depuis plus d'un an et demi. Ainsi il est rompu avec nos activités et joue un rôle très important dans les discussions avec le Conseil général sur la partie financière et juridique, comme vous pouvez vous en douter.

Je voudrais citer, enfin, dans cette équipe de direction générale, Anne Ringlet, qui jusqu'à présent occupait la direction de l'aménagement, après avoir occupé un certain nombre de postes territoriaux, je pense en particulier à Gerland mais aussi à Vaulx en Velin. Elle prendra en charge le pilotage de nos activités et les questions de transformation, de conduite du changement puisque ce sont 2 chantiers que nous devons mener de manière extrêmement forte car nous changeons de dimension. Il faut donc bien vérifier que nous allons dans le bon sens, que le pilotage de nos activités soit bien tenu et, parallèlement, accompagner les équipes dans cette transformation.

Voilà ce que je voulais vous indiquer. Je note avec satisfaction, ce n'est pas une garantie de succès mais c'est un élément clé, que nous sommes opérationnels depuis le 1er septembre. Nous avons pu dès le 2 septembre nous réunir pour la première fois ensemble et faire tourner l'organisation telle qu'elle devra fonctionner de manière totalement fluide à partir du 1er janvier 2015. Pour l'avancement du chantier, on aura sans doute, monsieur le Président, d'autres occasions, en commissions ou dans d'autres cercles, de faire le point d'avancement sur cette vaste aventure. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Sur les discussions avec le Conseil général on avance plutôt bien. On a déjà beaucoup avancé sur la façon dont se répartissent les dépenses et les recettes entre la future Métropole et le futur Département du Rhône. Comme vous le savez, c'est important d'avoir une comptabilité qui soit bien sous-pesée puisque de là va dépendre la dotation de compensation qui va être celle du futur Département. Il faut que l'on arrive à un équilibre. On est sur des sujets qui commencent à être un peu plus compliqués car tout le reste a déjà été réalisé. Je pense que l'on avance d'une bonne manière.

**N° B-2014-0233** - Mandat spécial accordé à M. le Conseiller délégué Max Vincent pour une mission à Ouagadougou (Burkina Faso) - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

**N° B-2014-0234** - Mandat spécial accordé à M. le Conseiller délégué Max Vincent pour un déplacement à Porto Novo (Bénin) - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

**N° B-2014-0273** - Autorisation de déposer des demandes de permis de démolir et de permis de construire - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**N° B-2014-0292** - Fourniture d'articles d'outillage bâtiment, de fixations et consommables, de produits métallurgiques et de serrurerie - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**N° B-2014-0295** - Entretien des ouvrages hydrauliques, électromécaniques et électrotechniques, des lacs de retenue des eaux pluviales de la Porte des Alpes à Saint Priest et de la Darse Confluence à Lyon 2° - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**N° B-2014-0299** - Lyon 2° - Prestations de maîtrise d'oeuvre pour le réaménagement du Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) dans le cadre du projet urbain du pôle d'échange multimodal (PEM) Perrache - Autorisation de signer le marché de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres restreint par exception au concours - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**N° B-2014-0312** - Lyon 3° - Lyon Part-Dieu - Démolition du bâtiment B10 - Autorisation de signer un marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**N° B-2014-0317** - Lyon 2° - Construction d'un troisième bâtiment de l'Institut universitaire de technologie (IUT) de l'Université Lyon 2 - Autorisation de signer un avenant n° 1 pour les lots n° 8 : Cloisons-doublages-peinture, n° 12 : Chauffage-ventilation-plomberie et n° 13 : Electricité courants forts et courants faibles - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**N° B-2014-0319** - Accord de coexistence des marques SMART DATA et SMARTDATA GRAND LYON avec la société CF CONSULTING - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

**N° B-2014-0327** - Protocole d'accord transactionnel suite à licenciement d'un agent communautaire - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Laurent rapporte les dossiers n° B-2014-0233, B-2014-0234, B-2014-0273, B-2014-0292, B-2014-0295, B-2014-0299, B-2014-0312, B-2014-0317, B-2014-0319 et B-2014-0327. Madame Laurent, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur** : Merci monsieur le Président, mes chers collègues, je vous présente les dossiers n° B-2014-0233 et B-2014-0234 qui visent à accorder des mandats spéciaux à monsieur le Conseiller délégué Max Vincent pour, tout d'abord, une mission à Ouagadougou au Burkina Faso suite à une invitation pour participer aux assises de la Coopération française. Cette mission a pour but de dresser un état des lieux de cette coopération, d'en dessiner les contours pour la période à venir et de faire le point sur l'avancement de cette collaboration entre la Communauté urbaine de Lyon et la Ville de Ouagadougou.

La deuxième mission relève d'un déplacement à Porto Novo au Bénin suite à une invitation pour rencontrer les partenaires techniques et financiers impliqués sur le programme d'aménagement des berges de la lagune et définir les termes de la prochaine convention de coopération décentralisée avec la Ville de Porto Novo.

Le dossier n° B-2014-0273 concerne des dépôts des demandes de permis de démolir situés au 77 chemin du Moulin Carron à Ecully et au 8 rue Jean Chevalier, Lyon 8°, et de déposer une demande de permis de construire située à l'angle avenue Gaston Berger/rue des Arts, à Villeurbanne.

Le dossier n° B-2014-0292 concerne la fourniture d'articles d'outillage bâtiment, de fixations et consommables, de produits métallurgiques et de serrurerie. Il s'agit d'autoriser la signature



des différents marchés à la suite de la procédure d'appel d'offres pour les différents lots concernés.

Le dossier n° B-2014-0295 concerne l'entretien des ouvrages hydrauliques, électromécaniques et électrotechniques, des lacs de retenue des eaux pluviales de la Porte des Alpes à Saint Priest et de la Darse Confluence à Lyon 2°. Il s'agit d'autoriser la signature du marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

Le dossier n° B-2014-0299 concerne les prestations de maîtrise d'oeuvre pour le réaménagement du Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) dans le cadre du projet urbain du pôle d'échange multimodal (PEM) Perrache à Lyon 2°. Il s'agit d'autoriser la signature du marché de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres restreint par exception au concours.

Le dossier n° B-2014-0312 concerne l'autorisation de signer un marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée pour la démolition du bâtiment B10, à Lyon Part-Dieu.

Le dossier n° B-2014-0317 concerne l'autorisation de signer un avenant n° 1 pour les différents lots dans le cadre de la construction d'un troisième bâtiment de l'Institut universitaire de technologie (IUT) de l'Université Lyon 2.

Le dossier n° B-2014-0319 concerne l'accord de coexistence des marques SMART DATA et SMARTDATA GRAND LYON avec la société CF CONSULTING. Cet accord permet la coexistence et l'exploitation des marques concernées par la société CF CONSULTING et le Grand Lyon. Il est donc demandé d'approuver le principe d'accord de coexistence des 2 marques et d'autoriser monsieur le Président à signer ledit accord.

Le dossier n° B-2014-0327 approuve et autorise monsieur le Président à signer le protocole d'accord transactionnel suite à licenciement d'un agent communautaire.

Merci, mes chers collègues, j'en ai fini.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

---

**N° B-2014-0235** - Albigny sur Saône - Acquisition d'une parcelle de terrain dépendant d'une propriété située 14, chemin Notre-Dame et appartenant à M. Gabriel Michaud - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2014-0236** - Bron - Acquisition d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n° 488 et 638 de la copropriété Le Terraillon, situés au 6, rue Hélène Boucher et appartenant à M. et Mme Salem et Kmar Habhab - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2014-0237** - Bron - Acquisition d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n° 507 et 657 de la copropriété Le Terraillon, situés 10, rue Hélène Boucher et appartenant aux conjoints Oudjoudi - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2014-0238** - Bron - Acquisition des lots n° 150 et 334 dépendant d'un immeuble de la copropriété Le Terraillon situé bâtiment A- 17, rue Guynemer et appartenant à M. et Mme Abbès Bezzine - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2014-0239** - Bron - Acquisition d'un garage constituant le lot n° 61 de la copropriété Le Terraillon située 2, rue Guynemer - bâtiment E - et appartenant aux conjoints Teolis - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2014-0240** - Bron - Acquisition du lot n° 90 dépendant de la copropriété Le Terraillon situé rue Guynemer et appartenant à M. Daniel Ravet et Mme Josiane Picut épouse Ravet - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2014-0241** - Corbas - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 61, rue de l'Aviation et appartenant à la Société foncière et immobilière Rhône-Alpes (SOFIREL) - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2014-0242** - Décines Charpieu - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 16, rue d'Alsace et appartenant à Mme Suzanne Arabian, représentée par Mme Germaine Auriol - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2014-0243** - Feyzin - Acquisition d'une parcelle de terrain nu située 4, route de Solaize et appartenant aux conjoints Choisy - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2014-0244** - Feyzin - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu situées route de Solaize et appartenant à la Commune - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2014-0245** - Feyzin - Acquisition d'une parcelle de terrain nu située 2 ter, route de Solaize et appartenant aux époux Ameur - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2014-0246** - Lyon 5° - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située angle 1, rue Chazay et rue du Commandant Charcot et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2014-0247** - Lyon 8° - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 11, impasse Chanas et appartenant aux époux Lapiere - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2014-0248** - Mions - Acquisition d'une parcelle de terrain située 25, route de Toussieu et appartenant à M. Guillaume Eynard et Mme Laure Hugonet - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2014-0249** - Pierre Bénite - Acquisition des lots n° 6 et 9 situés 87, rue des Martyrs de la Libération et appartenant aux consorts Cesario - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2014-0250** - Saint Genis Laval - Acquisition d'une parcelle de terrain nu située 7, rue Francisque Darcieux et appartenant à la société COGEDIM Grand Lyon ou à toute société à elle substituée - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2014-0251** - Saint Priest - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 55, rue Gambetta et appartenant à la SARL Alphazan ou toute autre société qui lui sera substituée - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2014-0252** - Saint Priest - Acquisition, à titre gratuit, des emprises publiques de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mozart secteur 2, appartenant à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2014-0253** - Vénissieux - Acquisition d'une propriété située 13, chemin de Feyzin et appartenant à M. Gérard Garnier - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2014-0254** - Villeurbanne - Projet urbain Villeurbanne La Soie - Acquisition d'un immeuble situé 227-229, rue Léon Blum et appartenant aux époux Rigaud - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2014-0255** - Villeurbanne - Acquisition des lots n° 1, 5 et 6 de l'ensemble immobilier en copropriété situé 12, rue Francia et appartenant à madame Annie Guillermin et madame Dominique Cerbera - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2014-0256** - Bron - Cession d'un garage formant le lot n° 831, de la copropriété Caravelle Terrailon, situé 356, route de Genas au profit de monsieur Daniel Ravet et madame Josiane Picut épouse Ravet - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2014-0257** - Bron - Cession, au Syndicat de la copropriété Plein Ciel, de 7 lots de copropriété faisant partie d'un centre commercial démolit, situés au 1 à 13, rue Gérard Philippe, au 16 à 20, rue Louis Pergaud et avenue Pierre Brossolette - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2014-0258** - Bron - Cession, à Mlle Azziza Kebsissi, d'un garage formant le lot n° 816 de la copropriété Caravelle, situé au 356, route de Genas - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2014-0259** - Bron - Cession d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n° 1213 et 1123 de la copropriété Le Terrailon, situés au 11, rue Jules Védrières - bâtiment D à M. et Mme Abbès Bezzine - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2014-0260** - Bron - Cession, à M. Hamida Mekki, d'un garage formant le lot n° 838 de la copropriété Caravelle, situé au 356, route de Genas - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2014-0262** - Chassieu - Décines Charpieu - Meyzieu - Cession, à l'Etat, des parcelles cadastrées BP 46, BP 61, BP 47, CH 290, CH 294, DB 47, DB 50 et DB 137 et d'un terrain à détacher de la parcelle cadastrée BP 44 - Abrogation de la décision n° B-2012-3507 du Bureau du 17 septembre 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2014-0263** - Lyon 3° - Mise à disposition, par bail emphytéotique, à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de l'immeuble situé 132, rue Baraban - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2014-0264** - Lyon 4° - Cession, à titre gratuit, à la Région Rhône-Alpes d'un ensemble immobilier communautaire, constitué de 2 parcelles de terrain en partie bâtie situé 15, rue de Cuire constituant le lycée Camille Claudel - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2014-0265** - Lyon 8° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz nord - Cession, à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de 2 terrains nus formant le lot n° 21, issu des parcelles cadastrées AN 269 et AN 272 et le lot n° 26, issu des parcelles cadastrées AN 269, AN 271 et du domaine public déclassé, situés rue Capitaine Élisabeth Boselli - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2014-0267** - Lyon 9° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) nord du Quartier de l'Industrie - Cession, à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), d'un tènement immobilier situé au 23, rue Joannès Carret - Modification de la décision n° B-2014-0104 du Bureau du 2 juin 2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2014-0268** - Marcy l'Etoile - Cession, aux époux El Haimer, d'une parcelle de terrain nu située route de Sain Bel - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2014-0269** - Villeurbanne - Revente, à la société Batigère Rhône-Alpes, d'un immeuble situé 16 et 18, rue de la Convention - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2014-0271** - Tassin la Demi Lune - Libération d'un immeuble situé au 100, avenue Charles de Gaulle - Versement de l'indemnité de transfert à la société La Poste - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2014-0272** - Villeurbanne - Projet urbain Villeurbanne La Soie - Libération d'un immeuble situé 227-229, rue Léon Blum et indemnisation de la société Garage J. Rigaud - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2014-0274** - Marcy l'Etoile - Institution d'une servitude de passage de canalisations des eaux pluviales et d'un bassin

de rétention enterré sous une parcelle située 32, route de Sainte Consoce et appartenant à l'Association immobilière de Marcy - Approbation d'une convention - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° B-2014-0318** - Villeurbanne - Mise à disposition, par bail emphytéotique, à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat, par bail emphytéotique, de l'immeuble situé 21, cours Tolstoï - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Crimier rapporte les dossiers n° B-2014-0235 à B-2014-0260, B-2014-0262 à B-2014-0265, B-2014-0267 à B-2014-0269, B-2014-0271, B-2014-0272, B-2014-0274 et B-2014-0318. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit par ces décisions de vous autoriser à signer des cessions, acquisitions et dossiers divers nécessaires à la réalisation des projets du Grand Lyon.

En ce qui concerne les acquisitions les dossiers n°B-2014-0241, B-2014-0242, B-2014-0244, B-2014-0246, B-2014-0247, B-2014-0251 concerne les Communes de Corbas, Décines Charpieu, Feyzin, Lyon 5°, Lyon 8° et Saint Priest pour des opérations de proximité en voirie et des acquisitions de terrains, à titre gratuit pour 771 mètres carrés.

Les dossiers n° B-2014-0235, B-2014-0245, B-2014-0248, B-2014-0250, B-2014-0251 concerne les Communes d'Albigny sur Saône, Feyzin, Mions, Saint Genis Laval et Saint Priest pour des opérations de proximité avec des acquisitions de 5 813 mètres carrés pour un montant total de 437 300 €.

Les dossiers n° B-2014-0236, B-2014-0237, B-2014-0238, B-2014-0239, B-2014-0240 concerne la Commune de Bron, dans le cadre de l'ORU du quartier Terrailon. Il s'agit de l'achat de 2 garages, 3 appartements et 3 caves pour un montant de 278 450 €.

Le dossier n° B-2014-0252, à Saint Priest, concerne l'aménagement de la ZAC Mozart, un achat de terrain de 12 934 mètres carrés. Il concerne l'acquisition à la SERL, à titre gratuit, des emprises publiques, du volume, des tréfonds, de la sortie piétons du parking du supermarché.

Le dossier n° B-2014-B-0253, à Vénissieux, concerne l'aménagement dans le secteur de la Glunière, réservé pour le développement économique. Il s'agit de l'acquisition d'une maison sur un terrain de 2 818 mètres carrés pour un montant de 365 000 €.

Le dossier n° B-2014-0249 concerne la Commune de Pierre Bénite. Il s'agit d'un aménagement dans le cadre de la poursuite de la rénovation urbaine du centre-ville, l'acquisition d'une maison, d'un hangar et d'un terrain (485 mètres carrés) pour un montant de 115 500 €.

Les dossiers n° B-2014-0254 et B-2014-0255 concerne Villeurbanne pour l'aménagement de la ZAC rue Francia. Il s'agit de l'achat d'un logement et d'un immeuble pour un montant de 596 000 €.

Le montant total des acquisitions représente 1 794 040 €.

Pour les cessions, les dossiers n° B-2014-0256, B-2014-0257, B-2014-0258, B-2014-0259 et B-2014-0260 concerne l'ORU du quartier Terrailon à Bron. Il s'agit de la vente de garages, de locaux commerciaux, d'un parking, d'un appartement et d'une cave.

Le dossier n° B-2014-0262 concerne les Communes de Chassieu, Décines Charpieu et Meyzieu. Il s'agit des cessions de terrains relatives à la réalisation de l'échangeur n° 7 de la RN 383 pour une surface de 40 547 mètres carrés et un montant de 44 600 €.

Le dossier n° B-2014-0265 à Lyon 8°, ZAC Mermoz nord concerne la cession d'un terrain de 1 919 mètres carrés pour un montant de 375 659,13 € TTC.

Le dossier n° B-2014-0267 concerne Lyon 9°. Il s'agit d'une cession à la SERL pour développement économique dans la ZAC nord du quartier de l'Industrie pour une surface de 4 197 mètres carrés et pour un montant total de 383 298 €.

Le dossier n° B-2014-0268 concerne la Commune de Marcy l'Etoile. Il s'agit d'un remembrement foncier pour 90 mètres carrés à 90 €.

Le dossier n° B-2014-0269 concerne la rue de la Convention à Villeurbanne. Il s'agit d'une revente à la société Batigère Rhône-Alpes d'un immeuble de 17 logements PLUS, 8 logements PLAI et 6 commerces pour un montant de 1 890 000 €.

Le montant total des cessions (2 813 648 €) est supérieur à celui des acquisitions pour ce Bureau.

En ce qui concerne les dossiers divers, le numéro B-2014-0271 concerne la ZAC du Centre à Tassin la Demi Lune. Il s'agit du versement d'indemnités pour l'éviction de La Poste pour un montant de 415 342 €.

Le dossier n° B-2014-0272 à Villeurbanne concerne le projet urbain Villeurbanne La Soie. Il s'agit du versement d'une indemnité forfaitaire pour l'éviction du garage Rigaud pour un montant de 171 000 €.

Le dossier n° B-2014-0274 à Marcy l'Etoile concerne la création d'un bassin de rétention et d'une servitude de passage de canalisations d'eaux pluviales.

Le dossier n° B-2014-0318 concerne la Commune de Villeurbanne. Il s'agit de la mise à disposition, par bail emphytéotique, à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat, de 7 logements PLUS et 4 logements PLAI, avec un droit d'entrée de 50 % pour 820 040 €.

Le dossier n° B-2014-0263 à Lyon 3° : il s'agit de la mise à disposition, par bail emphytéotique, à l'OPH Grand Lyon habitat, de 11 logements, 5 PLAI et 4 commerces avec un droit d'entrée de 50 % pour 730 040 €.

Le dernier dossier, n° B-2014-0264, Lyon 4° : il s'agit d'une cession, à titre gratuit, de terrains pour le lycée Camille Claudel dans le cadre de la convention-cadre Grand Lyon/Région Rhône-Alpes établie en 2009.

Monsieur le Président, j'en ai terminé avec l'ensemble de ces dossiers.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien monsieur Crimier. Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Adoptés, M. Charles et Mme Vessiller s'étant abstenus sur le dossier n° B-2014-0262, Mme Cardona (pouvoir à M. Abadie), M. Collomb, M. Da Passano et M. le Faou n'ayant pas pris part aux débats ni aux votes des dossiers n° B-2014-0252 et B-2014-0267 (article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

**N° B-2014-0261** - Caluire et Cuire - Déclassement et cession à la société Promoval ou tout autre société se substituant à elle d'une partie du domaine public communautaire située 8, rue de Margnolles - Direction de la voirie -

**N° B-2014-0266** - Lyon 9° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Duchère - Déclassement de 2 parties du domaine public communautaire situées avenue Andreï Sakharov - Cession, à titre gratuit, à l'Office public de l'habitat (OPH) du Département du Rhône de 2 parcelles de terrain nu situées avenue Andreï Sakharov - Direction de la voirie -

**N° B-2014-0270** - Francheville - Déclassement et échange, sans soulte, d'une partie du domaine public communautaire située allée de l'Aubier contre 3 emprises de terrain situées passage de l'Aubier, rue des Ecoles et Grande Rue appartenant à la Copropriété Les Aubiers - Classement du passage de l'Aubier - Direction de la voirie -

**N° B-2014-0289** - Rénovation de la restitution des flux vidéo dans la salle d'exploitation du PC de régulation de trafic de la Communauté urbaine de Lyon - Marché à bons de commande - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de la voirie -

**N° B-2014-0290** - Travaux de génie civil pour l'extension du réseau mutualisé de télécommunications (RMT) et du réseau de régulation de trafic - Marché annuel à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Direction de la voirie -

**N° B-2014-0302** - Oullins - Boulevard de l'Yzeron - Démolition et reconstruction de la passerelle Lionel Terray - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée - Direction de la voirie -

**N° B-2014-0306** - Marchés à bons de commande - Disparition indice CS1D - Autorisation de signer les avenants - Direction de la voirie -

**N° B-2014-0310** - Lyon 4° - Marché attribué à la société DEAL - Aménagement de la place des Tapis - Marché n° 4 : réalisation d'une fontaine - Autorisation de signer l'avenant de transfert du marché à la société DEAL HYDRAULIQUE - Direction de la voirie -

**N° B-2014-0311** - Saint Genis les Ollières - Aménagement de la rue Sartoretti - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché de travaux de voirie - Direction de la voirie -

**N° B-2014-0328** - Fleurieu sur Saône - Marché de travaux - Lot voirie et réseaux divers (VRD) et béton désactivé pour la requalification du centre-bourg - Protocole d'accord transactionnel avec la société Eurovia - Direction de la voirie -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Abadie rapporte les dossiers n° B-2014-0261, B-2014-0266, B-2014-0270, B-2014-0289, B-2014-0290, B-2014-0302, B-2014-0306, B-2014-0310, B-2014-0311 et B-2014-0328. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur** : Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais vous présenter 10 dossiers concernant la voirie.

Le dossier n° B-2014-0261 concerne la Commune de Caluire et Cuire. Les Hospices civils de Lyon ont, en concertation avec la Communauté urbaine de Lyon et la Ville de Caluire et Cuire, engagé un appel à candidature pour la cession du site dit "Centre Livet" situé 8, rue de Margnolles à Caluire et Cuire. A l'issue de cette consultation, la Ville de Caluire et Cuire et les Hospices civils de Lyon (HCL) ont retenu le Groupe Promoval. Dans le cadre de la préparation du dossier de permis de construire, un plan de délimitation fait apparaître qu'une bande de terrain serait la propriété de la Communauté urbaine. Son transfert à la Communauté urbaine résulte des échanges liés à l'opération de la montée de la Boucle réalisée par la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) dans les années 1980. Il est donc nécessaire de régulariser cette situation. Préalablement, à son acquisition par la société Promoval, il convient de procéder à son déclassement. L'ensemble des services communautaires consultés est favorable à ce déclassement. L'enquête technique réalisée a fait apparaître la présence de réseaux. Leur dévoiement éventuel serait à la charge exclusive de la société Promoval. Aux termes du compromis, la Communauté urbaine céderait ce bien à la société Promoval au prix de 6 500 €, libre de toute location ou occupation, conformément à l'avis de France domaine.

Le dossier n° B-2014-0266 concerne Lyon 9°. Dans le cadre du projet de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Duchère à Lyon 9°, l'Office public de l'habitat du Département du Rhône a réalisé un programme mixte de logements en accession, de logements locatifs et de locaux d'activité, dénommé Agora 9. Il s'avère que l'implantation du bâtiment a été décalée de 18 centimètres par rapport à celle initialement prévue et que le bâtiment empiète notamment sur des parcelles appartenant à la Communauté urbaine de Lyon. Il faut donc régulariser. Préalablement à cette cession, il convient de déclasser les 2 emprises. L'ensemble des services communautaires consultés est favorable à ce déclassement. L'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique s'est déroulée du 2 janvier au 16 février 2007. Cette enquête vaut enquête publique de déclassement. A l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable sur l'utilité publique du projet. Aux termes du compromis, il est proposé de céder ces 2 parcelles de terrain communautaire à titre gratuit.

Le dossier n° B-2014-0270 concerne la Commune de Francheville. La Copropriété Les Aubiers a sollicité la Communauté urbaine de Lyon afin de procéder à un échange foncier entre plusieurs parcelles de terrain nu. Préalablement à cet échange foncier, il convient de déclasser, au profit de la Copropriété Les Aubiers, l'emprise d'une superficie de 15 mètres carrés environ. L'ensemble des services communautaires consultés est favorable à cet échange. Des réseaux passent sous ou à proximité immédiate de l'emprise à déclasser. Leur dévoiement éventuel sera à la charge exclusive de la Copropriété Les Aubiers. Cet échange serait consenti sans soulte, de part et d'autre, tous les frais y afférents étant supportés à parité par les cocontractants, conformément à l'avis de France domaine.

Le dossier n° B-2014-0289 concerne une procédure en vue de l'attribution d'un marché de rénovation de la restitution des flux vidéo dans la salle d'exploitation du PC de régulation de trafic de la Communauté urbaine de Lyon pour une durée ferme de 4 ans pour un montant minimum de 250 000 € HT et un montant maximum de 1 000 000 € HT. Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée le 1er avril 2014 et fait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément au code des marchés publics. La commission permanente d'appel d'offres, par décision du 11 juillet 2014, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise SPIE SUD-EST. Le présent dossier concerne l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer ledit marché.

Le dossier n° B-2014-0290 a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution d'un marché de travaux de génie civil pour l'extension du réseau mutualisé de télécommunications (RMT) et du réseau de régulation de trafic sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon pour l'année 2015 et, éventuellement les 3 années suivantes, par reconduction expresse pour un montant minimum de 600 000 € HT et un montant maximum de 2 400 000 € HT. Ce marché sera attribué à une entreprise seule ou à un groupement solidaire : lot géographique unique. Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert. Le présent dossier concerne également l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer ledit marché.

Le dossier n° B-2014-0302 concerne l'attribution d'un marché de travaux, à la suite d'une procédure adaptée, pour la démolition et la reconstruction de la passerelle Lionel Terray à Oullins. Ce marché a fait l'objet d'une négociation conformément à l'article 11 du règlement de la consultation. Au terme de cette négociation et conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant du pouvoir adjudicateur a classé première et choisi l'offre jugée économiquement la plus avantageuse, de l'entreprise Germain Environnement pour un montant de 355 274,40 € TTC. Le présent dossier concerne également l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer ledit marché.

Le dossier n° B-2014-0306 concerne un marché à bons de commande. Le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie arrête le calcul du taux de charges des travaux publics (TP) général, applicable à Paris et dans les Hauts de Seine (CS1A), à partir duquel étaient calculés les coefficients pour le reste de l'Île-de-France et la province. La dernière valeur diffusée est celle de juin 2013. À compter de cette date, le coefficient de charge TP CS1D est supprimé. Par conséquent, il est nécessaire, pour chacun des marchés concernés, de modifier la formule de révision des prix comme indiquée. Pour les marchés listés ci-après, l'indice CS1D est supprimé et remplacé par l'indice ICHT-F "Indice du coût horaire du travail - Construction".

Le dossier n° B-2014-0310 concerne Lyon 4°. Le présent avenant de transfert autorise la société DEAL HYDRAULIQUE à se substituer ainsi à la Société DEAL SAS dans le marché communautaire dont elle est titulaire en tant que mandataire du groupement d'entreprises DEAL/EGCS à compter de la date de notification du présent avenant. Cet avenant ne change en rien le marché initial.

Le dossier n° B-2014-0311 concerne un avenant au marché de travaux de voirie pour l'aménagement de la rue Sartoretti à Saint Genis les Ollières. Ce marché a été notifié à l'entreprise EIFFAGE TP RAA pour un montant de 393 366 € HT. Plusieurs événements, intervenus en cours de chantier, induisent une

augmentation du montant du marché et génèrent des travaux supplémentaires : travaux supplémentaires liés aux imprévus et aléas géotechniques de chantier et travaux supplémentaires liés à des adaptations du projet de voirie pour assurer le bon raccordement des propriétés riveraines. Cet avenant correspond à un montant de 73 131,17€ TTC. Il s'ensuit une augmentation de 15,49 % du montant initial du marché. La commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 25 juillet 2014, a émis un avis favorable. Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant.

Le dossier n° B-2014-0328 concerne la Commune de Fleurieu sur Saône. Il s'agit d'un marché de travaux, lot voirie et réseaux divers et béton désactivé pour la requalification du centre-bourg. Ce marché a été attribué à la société Eurovia pour un montant de 389 990 € HT. Ce marché a subi de nombreux aléas notamment des problématiques de phasage des travaux. Au vu des demandes successives de rectification du maître d'ouvrage et des retards, la société Eurovia a déposé, le 16 avril 2014, un mémoire en réclamation auprès de la Communauté urbaine pour un montant de 59 328 €. Cette réclamation a fait l'objet d'un rejet tacite par la Communauté urbaine. Suite à ce rejet, des négociations ont été engagées entre Eurovia et la Communauté urbaine afin d'éviter une procédure contentieuse. Ces négociations ont abouti sur un montant d'indemnité emportant l'accord des parties. Ce montant est établi à 26 112 € HT. Cette indemnité étant assujettie à TVA, le montant total dû par la Communauté urbaine ressort à 31 335 € TTC. Il est donc désormais possible d'adopter un protocole transactionnel fixant l'indemnité à verser à la société Eurovia pour l'exécution de ce marché de travaux.

Voilà monsieur le Président pour l'ensemble des dossiers.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien.

**M. le Conseiller délégué RIVALTA** : Concernant le dossier n° B-2014-0290, je souhaiterais que le cahier des charges soit élaboré en participation avec le SYTRAL car, en grande partie, sont utilisés les tuyaux qui sont dans les tubes de métro et autres stations. Il faut que le système soit coordonné.

**M. LE PRÉSIDENT** : C'est noté. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

**N° B-2014-0275** - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM 3F Immobilière en Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° B-2014-0276** - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Cité Nouvelle auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° B-2014-0277** - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Sollard auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° B-2014-0278** - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Alliage habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° B-2014-0279** - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM ICF Sud-Est Méditerranée auprès de la Caisse des

dépôts et consignations (CDC) - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° B-2014-0280** - Garantie d'emprunt accordée à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° B-2014-0281** - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° B-2014-0282** - Garantie d'emprunt accordée à la SCA Foncière d'habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° B-2014-0283** - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM 3F Immobilière en Rhône-Alpes auprès du Crédit agricole centre-est - Décision modificative à la décision n° B-2014-4854 du Bureau du 6 janvier 2014 - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° B-2014-0284** - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Contrat de prêt global - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° B-2014-0285** - Assistance technique, juridique et financière pour le choix du mode de gestion et la passation de délégations de service public de production et de distribution de chaud et froid urbains de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

**N° B-2014-0288** - Assistance technique et financière pour le mode de gestion et la passation de délégation de service public de gestion et d'exploitation du Centre des congrès de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service finances achats ressources -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Claisse rapporte les dossiers n° B-2014-0275 à B-2014-0285 et B-2014-0288. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur** : J'ai 12 dossiers à vous présenter. Les 10 premiers concernent des garanties d'emprunts accordées à des organismes de logement social pour des opérations de construction, acquisition ou amélioration de l'habitat. L'ensemble de ces dossiers représente 99 demandes de garanties d'emprunts pour un montant total de 43 579 097 € et concerne 2 375 logements. Par ailleurs une décision concerne un contrat de prêt global pour un montant total maximum de plus de 60 M€.

Le dossier n° B-2014-0275 concerne des garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM 3F Immobilière en Rhône-Alpes. Elles concernent les opérations suivantes : acquisitions en VEFA de 62 logements sur Oullins, Collonges au Mont d'Or, Ecully, Lyon 2° et Lyon 9°, la construction de 33 logements sur Vénissieux et Lyon 7° et la réhabilitation de 67 logements situés sur Villeurbanne et Lyon 8°. Pour l'ensemble de ces opérations le montant total garanti est de 9 081 574 €.

Le dossier n° B-2014-0276 concerne des garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Cité Nouvelle pour la construction de 2 logements PLAI à la Croix-Rousse pour un montant total garanti de 180 200 €.

Le dossier n° B-2014-0277 concerne des garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Sollar pour la construction de 19 logements, route de Vienne à Lyon 7° pour un montant total garanti de 1 239 983 €.

Le dossier n° B-2014-0278 concerne des garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Alliade habitat pour diverses opérations d'acquisition/amélioration de 97 logements sur Saint Genis Laval, Lyon 1<sup>er</sup>, Lyon 5°, Lyon 7° et Lyon 9°, la réhabilitation de 1 734 logements situés sur Vénissieux, Ecully, Villeurbanne, Saint Genis Laval, Grigny, Saint Fons et Lyon 7° et la construction de 38 logements sur Vénissieux et Saint Cyr au Mont d'Or ainsi que le transfert au patrimoine de 144 logements achetés à ICF Sud-Est Méditerranée. L'ensemble de ces opérations représente un montant total garanti de 19 706 335 €.

Le dossier n° B-2014-0279 concerne des garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM ICF Sud-Est Méditerranée pour la construction de 22 logements sur Lyon 7°, 12 sur Lyon 6° et 2° sur Feyzin. Le montant garanti est de 7 967 580 €.

Le dossier n° B-2014-0280 concerne une garantie d'emprunt accordée à l'OPH Est Métropole habitat pour l'acquisition en VEFA de 9 logements sur Vaulx en Velin et 8 sur Villeurbanne ainsi que la construction de 5 logements à Villeurbanne. Le montant total garanti est de 2 136 554 €.

Le dossier n° B-2014-0281 concerne des garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat pour l'acquisition/amélioration de 21 logements à Lyon 4° ainsi que le transfert au patrimoine de 78 villas achetés à l'OPH Est Métropole habitat. Le montant total garanti est de 2 869 535 €.

Le dossier n° B-2014-0282 concerne une garantie d'emprunt accordée à la SCA Foncière d'habitat et humanisme pour l'acquisition d'un logement PLAI à Caluire et Cuire pour un montant garanti de 45 000 €.

Le dossier n° B-2014-0283 est une décision modificative concernant des garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM 3F Immobilière en Rhône-Alpes lors du Bureau du 6 janvier dernier. La modification porte sur le taux d'intérêt des emprunts garantis. Le montant total garanti est de 352 336 €.

Le dossier n° B-2014-0284 concerne des garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat dans le cadre d'un contrat de prêt global passé entre l'OPH Est Métropole habitat et la Caisse des dépôts et consignations. Ce prêt concerne des opérations d'acquisitions en VEFA, d'acquisitions/améliorations, de constructions et de réhabilitations portant sur un total de 979 logements. Le montant total garanti est de 60 043 354 €.

Il reste 2 dossiers concernant l'assistance technique, juridique et financière pour le choix du mode de gestion et la passation de futures délégations de service public.

Le dossier n° B-2014-0285 concerne le service public de production et de distribution de chaud et froid urbains pour les réseaux de Lyon, Villeurbanne, Bron, le réseau de Vaulx en Velin ainsi que celui de Givors. La CPAO du 25 juillet dernier a classé les offres et choisi l'offre du groupement d'entreprise Finance Consult/Naldéo Dentons. Il vous est proposé, monsieur le

Président, de signer ce marché pour une durée de 4 ans et un montant maximum de 850 000 € HT.

Le dossier n° B-2014-0288 concerne la gestion et la passation de délégation de service public de gestion et d'exploitation du Centre des congrès de Lyon dont contrat arrive à échéance au 31 décembre 2016. Ce marché d'assistance technique, juridique et financière serait passé pour une durée de 2 ans et 15 jours pour un montant maximum de 283 000 € HT.

Ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur, déposée sur les pupitres :

Dans l'objet, l'exposé des motifs et le dispositif, il convient de supprimer la mention "juridique" dans le marché "d'assistance technique, juridique et financière" pour le mode de gestion et d'exploitation du Centre des congrès de Lyon.

J'en ai terminé monsieur le Président. Je vous remercie.

**M. le Vice-Président BRET :** Je me suis entretenu avec monsieur le Vice-Président Gérard Claisse en début de séance. On n'a pas d'éléments pour discuter du montant mais je trouve quand même que pour le dernier dossier relatif à l'assistance technique et financière pour le mode de gestion et la passation de délégation de service public de gestion et d'exploitation du Centre des congrès de Lyon, les sommes sont importantes : 340 000 €. Je sais bien qu'à la Communauté urbaine on traite extérieurement un certain nombre de choses mais, à un moment où l'on parle beaucoup d'économies, je trouve que ce sont des sommes élevées pour un marché de délégation de service public à reprendre pour 2 ans. Je regarde dans d'autres collectivités locales par rapport aux efforts que l'on peut consentir dans des situations identiques, je trouve que c'est important. Je souhaiterais que, là-dessus, on puisse en savoir davantage.

**M. LE PRESIDENT :** Aujourd'hui, on a du travail. Ce que l'on fait avec la Métropole mobilise beaucoup l'ensemble des équipes.

**M. le Vice-Président CLAISSE :** Il semblerait qu'un des éléments de réponse, je me suis renseigné entre temps, vienne du niveau de complexité de l'assistance technique qui doit procéder au diagnostic de l'ensemble du patrimoine immobilier, des mises aux normes nécessaires dans le cadre de l'élaboration du futur cahier des charges et, par conséquent, des prescriptions pour la mise aux normes de l'ensemble du patrimoine du Centre des congrès.

On peut proposer de faire une réponse complémentaire par écrit et envoyer l'ensemble des éléments à monsieur le Vice-Président Bret concernant ce projet.

**M. LE PRESIDENT :** Merci. Je mets aux voix ces dossiers. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité. M. Brachet (pouvoir à M. le Faou) n'ayant pas pris part aux débats ni aux votes des dossiers n° B-2014-0275, B-2014-0278 et B-2014-0283 et Mme Cardona (pouvoir à M. Abadie) n'ayant pas pris part au débat ni au vote du dossier n° B-2014-0279 (article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

**N° B-2014-0286** - Communauté urbaine de Lyon - Etudes et expertises sur le transport de marchandises - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer

le marché - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**M. LE PRESIDENT :** Monsieur le Vice-Président Passi rapporte le dossier n° B-2014-0286. Monsieur Passi, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président PASSI, rapporteur :** Monsieur le Président, mes chers collègues, avec ce dossier il s'agit d'autoriser monsieur le Président à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour assister la Communauté urbaine de Lyon dans la mise en œuvre d'un système performant et durable de circulation et de livraison des marchandises en ville. Il est donc nécessaire d'avoir recours à un prestataire spécialisé qui soit capable de l'accompagner tant sur des problématiques locales (livraisons par exemple) que sur des problématiques plus larges (organisation multimodale à l'échelle de la région urbaine par exemple).

Il s'agit donc d'approuver le lancement de la procédure en vue de l'attribution du marché de prestations intellectuelles, d'autoriser monsieur le Président, à poursuivre par voie de marché négociée ou par la voie d'un nouvel appel d'offres dans le cas où la procédure serait déclarée infructueuse. Je rappelle que les offres seront jugées et classées par la commission d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon. C'est un marché à bons de commande pour un montant global minimum de 240 000 € TTC et maximum de 840 000 € TTC pour une durée ferme de 4 ans.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Je mets aux voix ce dossier. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président PASSI.

**N° B-2014-0287** - Fourniture de matériel de sécurité pour accès et interventions sur les installations du système d'assainissement de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Direction de l'eau -

**N° B-2014-0291** - Prestations d'études spécifiques relatives au fonctionnement du système d'eau potable de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Direction de l'eau -

**N° B-2014-0293** - Maintenance, réparation et réception des hydrants de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Direction de l'eau -

**N° B-2014-0296** - Contrôle du débit des hydrants sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de l'eau -

**N° B-2014-0297** - Achat de consommables de laboratoire pour le fonctionnement des laboratoires des directions de l'eau et de la voirie et de l'usine d'incinération de la direction de la propreté - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché de fournitures - Direction de l'eau -

**N° B-2014-0298** - Fourniture et entretien de matériels de levage des différents services techniques de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Direction de l'eau -

**N° B-2014-0303** - Oullins - Restructuration du collecteur de l'Yzeron - Tronçons 1.5 et 1.6 - Construction d'un collecteur visitable - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de l'eau -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Colin rapporte les dossiers n° B-2014-0287, B-2014-0291, B-2014-0293, B-2014-0296 à B-2014-0298 et B-2014-0303. Monsieur Colin, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président COLIN, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues, 7 dossiers.

Le dossier B-2014-0287 concerne la fourniture de matériel de sécurité pour accès et interventions sur les installations du système d'assainissement de la Communauté urbaine de Lyon. Il s'agit d'une procédure d'appel d'offres ouvert. Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conclu pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 3 fois une année. Le marché comporterait un engagement de commande minimum de 60 000 € HT et maximum de 240 000 € HT pour la durée ferme du marché.

Le dossier B-2014-0291 concerne des prestations d'études spécifiques relatives au fonctionnement du système d'eau potable de la Communauté urbaine de Lyon. Il s'agit d'une procédure d'appel d'offres ouvert. Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conclu pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 3 fois une année. Le marché comporterait un engagement de commande minimum de 50 000 € HT et maximum de 200 000 € HT pour la durée ferme du marché.

Le dossier n° B-2014-0293 concerne la maintenance, réparation et réception des hydrants (bouche d'incendie) de la Communauté urbaine de Lyon. Il s'agit d'une procédure d'appel d'offres ouvert. Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conclu pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 3 fois une année. Le marché comporterait un engagement de commande minimum de 400 000 € HT et maximum de 1 000 000 € HT pour la durée ferme du marché.

Le dossier n° B-2014-0296 concerne le contrôle du débit des hydrants sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon. Il s'agit d'une procédure d'appel d'offres ouvert. Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conclu pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 3 fois une année. Le marché comporterait un engagement de commande minimum de 60 000 € HT et maximum de 150 000 € HT pour la durée ferme du marché.

Le dossier n° B-2014-0297 concerne l'achat de consommables de laboratoire pour le fonctionnement des laboratoires des directions de l'eau et de la voirie et de l'usine d'incinération de la direction de la propreté. Il s'agit d'une procédure d'appel d'offres ouvert. Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conclu pour une durée ferme de 4 ans. Le marché comporterait un engagement de commande minimum de 70 000 € HT et maximum de 280 000 € HT pour la durée ferme du marché.

Le dossier n° B-2014-0298 concerne la fourniture et entretien de matériels de levage des différents services techniques de la Communauté urbaine de Lyon. Il s'agit d'une procédure d'appel d'offres ouvert. Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conclu pour une durée ferme de 4 ans. Le

marché comporterait un engagement de commande minimum de 300 000 € HT et maximum de 3 000 000 € HT pour la durée ferme du marché.

Le dossier n° B-2014-0303 concerne la Commune d'Oullins. Il s'agit de la restructuration du collecteur de l'Yzeron, tronçons 1.5 et 1.6, construction d'un collecteur visitable, de l'autorisation à signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres. La commission permanente a proposé le groupement d'entreprises NOUVETRA / GANTELET-GALABERHIER / STRACCHI / SOGEA pour un montant de 3 740 093,00 € HT. Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Des remarques ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

**N° B-2014-0294** - Fourniture, livraison, génie civil, installation de silos enterrés pour la collecte des ordures ménagères, des recyclables et du verre - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de la propreté -

**N° B-2014-0307** - Décines Charpieu - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Exploitation de 17 déchèteries de la Communauté urbaine de Lyon - Lot n° 2 : exploitation des déchèteries de Villeurbanne nord et sud, Vaulx en Velin, Décines Charpieu - Autorisation de signer l'avenant n° 1 - Direction de la propreté -

**N° B-2014-0320** - Opération numéro vert Ambroisie - Attribution d'une subvention au département du Rhône au titre de l'année 2014 - Approbation d'une convention - Délégation générale au développement urbain - Programmation et finances -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Philip rapporte les dossiers n° B-2014-0294, B-2014-0307 et B-2014-0320. Monsieur Philip, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président PHILIP, rapporteur** : Monsieur le Président, 3 dossiers.

Le dossier n° B-2014-0294 concerne la fourniture, la livraison, le génie civil pour des silos enterrés. La commission d'appel d'offres propose de confier le marché à l'entreprise CITEC Environnement. Il s'agit d'autoriser monsieur le Président à signer le marché à bons de commande.

Le dossier n° B-2014-0307 concerne Décines Charpieu, Vaulx en Velin et Villeurbanne, l'exploitation de 17 déchèteries de la Communauté urbaine de Lyon, lot n° 2. L'entreprise COIRO Environnement est proposée par la commission d'appel d'offres. Il s'agit d'autoriser monsieur le Président à signer l'avenant.

Le dossier n° B-2014-0320 concerne la coopération classique sur l'ambroisie avec le Conseil général. Il s'agit de l'attribution d'une subvention au département du Rhône au titre de l'année 2014, la dernière. Il faudra pour l'année prochaine un nouveau système de fonctionnement. Il s'agit d'autoriser monsieur le Président à signer la convention.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Pas de remarques ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président PHILIP.



**N° B-2014-0300** - Lyon 3° - Renault véhicules industriels (RVI)- Feuillat nord - Création de la voie nouvelle entre les rues Rochaix et Feuillat - Lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD) Béton - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N° B-2014-0301** - Lyon 7° - Projet urbain partenarial (PUP) - 75, rue de Gerland - Conception et réalisation des équipements publics d'infrastructures - Mission de maîtrise d'oeuvre - Autorisation de signer le marché de maîtrise d'oeuvre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert par exception au concours - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N° B-2014-0308** - Lyon 1er - Lyon 2° - Rives de Saône - Promenade du Défilé - Travaux lot n° 4 : Ouvrages d'art - maçonnerie - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché public - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N° B-2014-0309** - Lyon 1er - Lyon 2° - Rives de Saône - Promenade du Défilé - Travaux lot n° 5 : Métallerie, Serrurerie - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché public - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N° B-2014-0321** - Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) de Parilly - Etudes - Demande de subvention auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) - Approbation d'une convention - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**N° B-2014-0322** - Fontaines sur Saône - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation annuelle d'actions 2014 - Attribution de subventions à la Commune de Fontaines sur Saône et à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône - Approbation de conventions - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du Demande de subvention auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) - développement solidaire urbain -

**N° B-2014-0323** - Pierre Bénite - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2014 - Attribution de subventions à Grand Lyon habitat, l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône et à la Commune de Pierre Bénite - Approbation de conventions - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**N° B-2014-0324** - Rillieux la Pape - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation annuelle d'actions 2014 - Attribution de subventions à Erilia, la Commune de Rillieux la Pape et Dynacité - Approbation de conventions - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**N° B-2014-0325** - Saint Fons - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme d'actions 2014 - Attributions de subventions à la Commune de Saint Fons, Alliage habitat et l'Association lyonnaise pour la tranquillité et la médiation (ALTM) - Approbation de conventions - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**N° B-2014-0326** - Vénissieux - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2014 - Attribution de subventions à la Commune de Vénissieux, l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône, l'OPH Grand Lyon habitat, Alliage habitat et ABC HLM - Approbation de conventions - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Le Faou rapporte les dossiers n° B-2014-0300, B-2014-0301, B-2014-0308, B-2014-0309, B-2014-0321 à B-2014-0326. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur** : Monsieur le Président, mes chers collègues, 10 dossiers au total, 4 au titre de ma délégation et 6 dossiers que je rapporte pour monsieur le Président Olivier Brachet.

Les dossiers n° B-2014-0300 et B-2014-0301 concerne des autorisations à contracter des marchés. Le dossier n° B-2014-0300, à Lyon 3° concerne la création de la voie nouvelle entre les rues Rochaix et Feuillat, lot n° 1. Il s'agit d'autoriser monsieur le Président à signer le marché de travaux avec l'entreprise ASTEN Société d'asphaltes Rhône-Alpes (SARA), pour un montant de 631 007,55 € HT.

Le dossier n° B-2014-0301, à Lyon 7°, 75, rue de Gerland, concerne le projet urbain partenarial (PUP). Il s'agit d'un marché de conception et réalisation des équipements publics d'infrastructures et la mission de maîtrise d'oeuvre. Il s'agit d'autoriser monsieur le Président à signer le marché de maîtrise d'oeuvre avec le groupement d'entreprises Omnium Général d'Ingénierie (OGI) / Orizhome Paysage & Territoire pour un montant de 216 096 € HT.

Les 2 dossiers suivants concernent des autorisations à signer des avenants au marché. Le dossier n° B-2014-0308 à Lyon 1er et Lyon 2°, dans le cadre du projet des rives de Saône, travaux lot n° 4 : ouvrages d'art et maçonnerie. Cet avenant est lié à l'aléa hydrologique en raison des crues de la Saône et d'un ajustement de métré. Dans le cadre de cet avenant, il vous est demandé d'autoriser à signer le marché pour des prestations complémentaires à hauteur de 195 953 € HT, ce qui représente 29,15 % du marché initial de ce lot.

Le dossier n° B-2014-0309, à Lyon 1er et Lyon 2°, concerne un avenant au marché dans le cadre du projet des rives de Saône, travaux lot n° 5 : métallerie et serrurerie. Cet avenant est lié à l'aléa géotechnique, rampe quai Tilsitt. Il a fallu déposer et reposer les garde-corps. Ce travail est estimé à 7 072,00 € HT. Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer cet avenant.

Je présente maintenant les dossiers de notre collègue, monsieur le Vice-Président Olivier Brachet.

Le dossier n° B-2014-0321, à Bron concerne une demande de subvention auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et l'approbation d'une convention dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) de Parilly. La CDC s'est engagée à financer, à hauteur de 30 %, des études menées dans le cadre de la convention ANRU. Le montant de ces études menées sur la durée de la convention s'élève à 271 320,12 € TTC dont 108 828 €, soit 40 %, pour la Communauté urbaine de Lyon. Le présent projet de décision vous autorise à solliciter auprès de la CDC cette subvention de fonctionnement.

Les 5 dossiers suivants concernent des projets de décision au titre du financement apporté dans le cadre de la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) : le dossier n° B-2014-0322 à Fontaines sur Saône, pour un montant de 8 000 €, à destination de l'OPH du Rhône.

Le dossier n° B-2014-0323, à Pierre Bénite, pour un montant de 44 500 € HT au profit de l'OPH Grand Lyon habitat, l'OPH du Rhône et à la Commune de Pierre Bénite (voir répartition dans le projet).

Le dossier n° B-2014-0324, à Rillieux la Pape concerne une attribution de subventions à Erilia, la Commune de Rillieux la Pape et Dynacité, au titre de la GSUP, pour un montant de 86 500 €.

Le dossier n° B-2014-0325, à Saint Fons, toujours au titre de la GSUP, concerne l'attribution de subventions au profit de la Commune de Saint Fons, Alliade habitat et l'Association lyonnaise pour la tranquillité et la médiation (ALTM) pour un montant total de 55 407 €.

Et enfin le dernier dossier au titre de la GSUP, le numéro B-2014-0326, à Vénissieux, concerne l'attribution de subventions au profit de la Commune de Vénissieux, l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône, l'OPH Grand Lyon habitat, Alliade habitat et ABC HLM pour un engagement financier total pour la Communauté urbaine de 282 090 € HT.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien, Y a-t-il des remarques ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Brachet (pouvoir à M. le Faou) n'ayant pas pris part aux débats ni aux votes des dossiers n° B-2014-0325 et B-2014-00326 et Mme Cardona (pouvoir à M. Abadie) n'ayant pas pris part au débat ni au vote du dossier n° B-2014-0325 (article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

**N° B-2014-0304** - Acquisition de matériels et de logiciels pour l'extension et l'évolution du parc informatique - Lot n° 1 : acquisition de micro-ordinateurs, de logiciels et de périphériques associés - Autorisation de signer un avenant financier - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

**N° B-2014-0305** - Acquisition de matériels et de logiciels pour l'extension et l'évolution du parc informatique - Lot n° 2 : acquisition de serveurs, de logiciels et de périphériques associés - Autorisation de signer un avenant financier et de prolongation de durée - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

**N° B-2014-0313** - Maintenance, exploitation et évolution des installations téléphoniques - Autorisation de signer un avenant financier et de prolongation de durée - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

**N° B-2014-0314** - Réalisation des missions du centre de service auprès des bénéficiaires de la direction des systèmes d'information et télécommunications (DSIT) - Autorisation de signer l'avenant financier et de prolongation - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

**N° B-2014-0315** - Maintenance gestion des réclamations et du courrier (GRECO) et prestations associées - Autorisation de signer l'avenant financier - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

**M. LE PRESIDENT** : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze rapporte les dossiers n° B-2014-0304, B-2014-0305 et B-2014-0313 à B-2014-0315. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur** : Monsieur le Président et chers collègues, les dossiers n° B-2014-0304, B-2014-0305 et B-2014-03013 à B-2014-0315 sont des avenants sur des marchés à bons de commande existants. Chacun d'eux a reçu un avis favorable de la commission d'appel d'offres le 18 juillet dernier. L'objectif est de disposer d'une capacité d'achat en adéquation avec la construction de la Métropole et d'assurer une continuité de service en repoussant, parfois, leur terme. Ces marchés n'avaient pas initialement été dimensionnés avec cette perspective.

Le dossier n° B-2014-0304 concerne l'acquisition d'ordinateurs, d'imprimantes et de logiciels. Ce marché à bons de commande a été notifié le 12 juillet 2013 pour une durée ferme de 2 ans, un appel d'offres ouvert pour un montant global minimum de 1 000 000 € HT et maximum de 4 000 000 € HT. L'autorisation porte sur 600 000 € HT soit un nouveau montant maximum de 4 600 000 € HT.

Le dossier n° B-2014-0305 concerne l'acquisition de matériels et de logiciels pour serveurs. Ce marché à bons de commande a été notifié le 28 août 2013 pour une durée ferme de 2 ans pour un montant global minimum de 500 000 € HT à 2 000 000 € HT, soit 2 400 000 € TTC. Il est demandé une extension du plafond de 600 000 € HT.

Le dossier n° B-2014-0313 concerne la maintenance, l'exploitation et l'évolution des installations téléphoniques. Ce marché à bons de commande a été notifié le 31 août 2011 pour une durée ferme de 2 ans reconductible expressément une fois 2 années. pour un montant global minimum de 500 000 € HT et maximum de 1 400 000 € HT. Il est demandé une durée de 6 mois supplémentaire et une hausse du plafond de 140 000 € HT.

Le dossier n° B-2014-0314 concerne la réalisation d'une évaluation des besoins des parcs informatiques et logiciels en fonction des futurs utilisateurs du fait de la création de la Métropole. Ce marché à bons de commande a été notifié le 17 janvier 2011 pour un montant de 1 000 000 € HT pour une durée de 2 ans reconductible expressément une fois 2 années. Il est fait état d'une demande de prolongation de 12 mois sur le marché en cours, ainsi qu'une augmentation de l'enveloppe de 360 000 € HT.

Enfin, le dossier n° B-2014-0315 prévoit de faire face aux évolutions fonctionnelles de GRECO, le service de gestion des réclamations et du courrier.

Ce marché a été notifié le 16 juin 2013 conclu pour une durée ferme d'une année, reconductible expressément 3 fois une année. Il comporte un engagement de commande annuel minimum de 30 000 € HT et maximum de 90 000 € HT. La mise en place de la Métropole de Lyon va entraîner un besoin d'acquisition de licences GRECO supplémentaires qui conduit à demander une enveloppe supplémentaire de 54 000 € HT pour les 3 dernières années reconduites.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Pas de remarques ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

---

**N° B-2014-0316** - Réalisation d'une série documentaire autour des travaux de rénovation du tunnel de la Croix-Rousse - Attribution de la subvention 2014 à l'association Traboulescope - Autorisation de signer un avenant n° 4 - Direction de la voirie -

**N° B-2014-0329** - Lyon - Boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Occupation du domaine public par Télédiffusion de France (TDF) - Convention du 12 novembre 1998 - Autorisation de signer un protocole transactionnel de fin de convention - Nouvelle convention avec TDF - Direction de la voirie -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Da Passano rapporte les dossiers n° B-2014-0316 et B-2014-0329. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues, j'ai 2 dossiers.

Le premier dossier, n° B-2014-0316, concerne l'attribution de la subvention 2014 à l'association Traboulescope. Vous savez que depuis 2010, nous avons réalisé avec eux une trentaine de courts-métrages sur le tunnel de la Croix-Rousse. Nous avons donc prévu de verser à l'association Traboulescope 12 000 € en 2010 et 9 000 € les années suivantes. 2014 est la dernière année de cette convention de financement. Je vous propose donc d'autoriser le Président à signer cet avenant.

Le second dossier, n° B-2014-0329, concerne le boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL). Il s'agit de l'autorisation de signer un protocole transactionnel de fin de convention ainsi qu'une nouvelle convention avec TDF.

Vous savez qu'à l'heure actuelle nos services mènent un dialogue compétitif dans le cadre du contrat de partenariat ayant pour objet de confier aux partenaires une mission incluant la conception, la réalisation des travaux de mise en sécurité des tunnels du BPNL, leur financement et la gestion de l'ouvrage. Or, dans le BPNL, sur le fondement d'occupation du domaine public signée le 12 novembre 1998 avec TDF, celle-ci occupe actuellement des dépendances de notre domaine public pour 4 activités : la retransmission de radiocommunication pour l'exploitant, les fréquences de sécurité (SAMU, police, pompiers), la retransmission de radiodiffusion, les services de radiocommunication privée. Afin de ne pas créer entre le futur partenaire et TDF des interfaces qui seraient susceptibles de perturber leurs activités respectives, la Communauté urbaine souhaite confier les 3 premières activités au futur titulaire du contrat de partenariat. Pour cela, il convient, d'une part, de résilier de manière anticipée la convention d'occupation du domaine public conclue avec TDF en 1998, et dont le terme initialement prévu était le 31 mars 2029. Cette convention prendra fin, si vous en êtes d'accord, le 2 janvier 2015, et donnera lieu au versement à TDF de la somme de 135 391,81 € TTC. D'autre part, de conclure concomitamment avec TDF une nouvelle convention d'occupation du domaine public pour la quatrième activité, c'est-à-dire les services de radiocommunication privée. Il s'agit de la résiliation anticipée de la convention avec TDF et de la signature d'une nouvelle convention.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Avez-vous des remarques ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

---

**N° B-2014-0330** - Mise en place de services d'information voyageur - Approbation de la charte information multimodale de la Communauté urbaine de Lyon - OnlyMoov' - Direction de la voirie

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Conseiller délégué Vesco rapporte le dossier n° B-2014-0330. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué VESCO, rapporteur** : Merci monsieur le Président. Il s'agit de la mise en place d'une labellisation liée à une charte d'information multimodale dans le cadre du développement de la centrale de mobilité OnlyMoov' de la Communauté urbaine de Lyon qui accueillera à la fin de l'année, vous le présenterez au salon Pollutec, le navigateur multimodal Optimod'. Vous savez l'importance croissante de l'information sur la mobilité dont les sociologues des déplacements disent, d'ailleurs, qu'elle représente aujourd'hui 50 % de la mobilité. L'objectif est, bien sûr, le report modal dans le cadre du plan climat sur des modes propres et partagés. Evidemment, si l'on veut un usager multimodal, il faut lui apporter de l'information multimodale. C'est une information qui est ciblée et embarquée, d'abord sur soi avec le smartphone en temps théorique, réel, prédictif, fiable, spécifique et, autant que possible, interactive. Cette information est amenée par des services numériques de type appli-mobile. Ces services dédiés vont être amenés à se développer sur la base de l'accès aux données prévu dans le cadre de la plateforme Grand Lyon Smart Data avec 3 niveaux d'autorisation. Il est important de s'assurer que ces services remplissent certaines conditions notamment qu'ils comportent toutes les informations sur tous les modes tout le temps (transports en commun, TER, Vélo'v, autopartage, covoiturage, information routière, avec l'historique) en donnant le coût d'usage de chaque mode et le temps de parcours. Evidemment il faut évaluer ces services régulièrement. Cette charte permet cette labellisation. Il s'agit d'approuver le règlement d'usage de cette charte d'information multimodale de la Communauté urbaine de Lyon. Merci monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien, monsieur le Vice-Président Vesco. Pas de remarques ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VESCO.

S'il n'y a pas d'interventions diverses, nous en avons terminé. Merci.

*La séance est levée à 11 heures 35.*

---